



ECHOS de la maison BETHEL ***n° 61 mars 2017***

Maison « Béthel », la Charasse

177, allée de la pinède

30130 PONT SAINT ESPRIT

04 66 39 92 40 toussaintdassy@wanadoo.fr

Site : www.louis-toussaint-dassy.fr

Assemblée générale

L'assemblée générale qui s'est tenue le mardi 21 mars, dans les locaux du lycée Vincent de Paul, a rassemblé une quarantaine de personnes. Sœur Marie Bosco LAVOREL, présidente, nous fait le rapport moral :

Au cours de l'année 2016, de nouveaux adhérents nous ont rejoints en grand nombre, par contre nous avons eu plusieurs décès parmi les adhérents qui depuis le début nous ont soutenus, nous en gardons un beau souvenir mêlé de reconnaissance. En 2016, il y a eu 130 adhérents (pratiquement le double de l'année 2015). Cette année fut une année « calme », pas de gros travaux, pas de problèmes importants, pas de rassemblements importants. Plusieurs parmi vous sont venus passer un moment avec nous, pour nous aider et quelques fois, seulement pour passer un moment avec notre maisonnée ; quelques uns ont organisé pour nous pique-nique, visites de musée ou autre qui sont des moments très appréciés par tous vous ne pouvez pas imaginer le bien que vous faites ; les jeunes souvent disent : « C'est bien Bethel, vous avez beaucoup d'amis ! »

En 2016, nous avons poursuivi les travaux pour améliorer la piscine, ce n'est pas fini, parce que nous envisageons de la rendre plus adaptée à chacun.

Un événement nous a réunis : le 16 septembre 2016 j'ai eu l'honneur de recevoir la médaille du mérite national, j'ai eu la joie d'être très entourée. Mais surtout cela a été l'occasion de rendre visible ce qui se fait par notre association. Et ce soir, même si c'est une redite, je ne peux que vous encourager là où vous êtes, de continuer à être attentifs aux personnes fragiles et à leur famille. (C'est le but de notre association)

LES PARTENAIRES : *La convention avec l'Association Paul Bouvier pour le prêt d'un véhicule n'a pas été remise en cause ; pour la cinquième année nous pouvons utiliser ce véhicule, en permanence. Nous ne remercierons jamais assez cette association.*

Le partenariat avec le CROP (Centre de Rééducation de l'Ouïe et de la Parole) Paul Bouvier évoqué à la dernière assemblée a abouti. En juin 2016, une convention a été signée par le directeur du CROP et moi-même représentant l'association Louis Toussaint Dassy. Ainsi Bethel met à disposition du CROP des locaux un après-midi par semaine. Elle accueille 3 enfants sourds, scolarisés en milieu ordinaire et élèves du CROP, un professeur ainsi qu'une psychomotricienne du CROP. D'autres propositions pourront être envisagées.

RCF Vaucluse avec qui nous avons signé une convention assure la diffusion de nos activités.

La rencontre avec le président de l'association : « la Belle étoile » dont le projet est de créer un point de rencontre et de partage où familles et associations s'occupant de personnes handicapées seraient prioritaires, n'a pas donné suite pour l'instant.

La rencontre entre parents d'enfants ou jeunes handicapés ; envisagée pour avril 2016, n'a pas eu lieu, faute d'inscription.

LES WEEK END ET SEJOURS *Nous avons assuré en moyenne 2 week-end par mois dont 1, à Marseille. Les séjours prévus ont pu être assurés : séjour à la neige, séjour équestre, séjours d'été, séjour de Noël.*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION *Le bureau de l'association s'est réuni en moyenne 2 fois par trimestre.*

PROJETS POUR L'ANNEE 2017 : *Continuer l'aménagement de l'espace piscine, le séjour à la neige au col Bayard déjà réalisé, 1 pèlerinage à Lourdes du 16 au 19 avril 2017, ouvert à toute personne intéressée, 1 séjour équestre, séjours d'été à Pont Saint Esprit du 17 juillet au 20 août 2017 (pour une ou 2 semaines) et 1 séjour pendant les vacances de Noël avec, comme à l'accoutumée, un repas partagé le soir du 31 décembre. Fêter les 25 ans de notre association.*

Sœur Marie Bosco donne ensuite la parole à sœur Marie Josiane qui nous parle du questionnement éthique. Elle reprendra ensuite la parole pour faire le bilan financier de l'association Louis Toussaint Dassy et, en conclusion, interpellera l'assemblée pour qu'elle fasse part de ses « rêves » pour notre association, aux membres du bureau, lesquels s'en empareront lors de leur prochaine réunion.

Le questionnement éthique

L' **Anesm** (Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux) a mis en ligne en octobre 2010 une recommandation cadre intitulée « Le questionnement éthique dans les établissements sociaux et médico-sociaux ». Dans le prolongement de celle sur la bientraitance, elle a en effet considéré qu'il était important que les établissements et services s'assurent de la disponibilité d'un dispositif permettant d'intégrer la réflexion éthique dans la pratique au bénéfice de la personne accompagnée.

Destinée aux professionnels comme aux personnes accompagnées et à leurs proches, cette recommandation a pour objectif de positionner la réflexion dans la pratique et de proposer des repères méthodologiques aux établissements.

Ses apports ? La réflexion éthique permet de prendre **des décisions les plus justes possibles**, c'est-à-dire la décision la plus appropriée, en référence aux valeurs et normes communément reconnues, en tenant compte de la personnalité des acteurs et des contraintes rencontrées.

Elle aide les professionnels à analyser et à clarifier la complexité d'une situation au regard des systèmes de valeur de chacun, aussi bien en amont de la prise de décision que lors de l'évaluation a posteriori de la situation. **Elle donne du sens** aux pratiques et à leur évolution, et les interroge régulièrement à l'aune des principes d'action qui ont été définis. Elle a également un impact sur les décisions stratégiques, dans le cadre notamment de l'élaboration ou de la révision des projets d'établissements ou de services.

Elle renforce les relations de confiance entre les différents acteurs. En impulsant un échange collégial sur des questions de fond, c'est un vecteur de construction et de cohésion des équipes. Et elle contribue, par ailleurs, à renforcer les relations entre les partenaires en formalisant les principes et lignes de conduite de l'accompagnement des personnes fragiles ou vulnérables.